

Délibération n°14

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
61

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

Objet :
**Coulée verte de l'Ambène :
acquisition d'une parcelle route
d'Ennezat à Riom**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX *a donné pouvoir* à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, *a donné pouvoir* à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, *a donné pouvoir* à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Coulée verte de l'Ambène : acquisition d'une parcelle route d'Ennezat à Riom

Vu les dispositions de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France-Domains numéro 2015-300 V 1270 en date du 31 juillet 2015, reçu le 3 août 2015, portant initialement évaluation de la valeur vénale des deux parcelles cadastrées YO 12 et AW 67, à 21 537,50 €,

Vu la nécessité apparue de réaliser une étude de dépollution du site au vu des présomptions de pollution,

Vu les résultats de cette étude en date du 27 juin 2016,

Considérant que les frais cumulés d'études et de dépollution à prévoir atteignaient et même dépassaient la valeur du terrain initialement évaluée par France-Domains,

Considérant la négociation conduite avec l'ARC, légataire desdites parcelles après le décès de Melle TOURNADRE, propriétaire décédée en janvier 2015,

Vu l'accord écrit de l'ARC, reçu le 13 juillet 2016, pour un montant révisé de 1 000 € hors frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur;

Vu la décision de préemption par le fermier Jean MARMOITON, dont l'annonce est arrivée à la Communauté de Communes Riom communauté, via le notaire le 12 décembre 2016,

Considérant la négociation ensuite engagée avec celui-ci afin qu'il cède la bande nécessaire à la poursuite de la Coulée Verte de l'Ambène,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition à titre gratuit de 656 m² issus du découpage de la parcelle d'ensemble cadastrée YO 12, et située route d'Ennezat à Riom;

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve l'acquisition à titre gratuit de 656 m² issus de la parcelle cadastrée YO°12, hors frais de géomètre, de réalisation d'une clôture hors frais de notaire à charge exclusive de l'acquéreur,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer l'acte et tout document y afférant.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



***Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON